



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-cinquième session  
Point 38 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-cinquième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/11 de l'Assemblée générale ainsi que de la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, y compris celles de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ainsi que de la situation dans le pays depuis le précédent rapport, daté du 16 juin 2010 (A/64/872-S/2010/318). Le présent rapport contient un résumé des principaux faits nouveaux intervenus sur le plan politique et en matière de sécurité, y compris la Conférence de Kaboul et les préparatifs des élections législatives nationales, ainsi que des réunions régionales et internationales concernant l'Afghanistan. En outre, j'ai fait un exposé au Conseil de sécurité le 23 juillet 2010 sur l'évolution de la situation en Afghanistan, suite à ma participation à la Conférence de Kaboul.

3. Le Conseil de sécurité s'est rendu en mission en Afghanistan du 21 au 25 juin 2010. À l'occasion de cette visite, il a réaffirmé son soutien constant au Gouvernement et au peuple afghans, examiné les progrès réalisés par le Gouvernement et évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil.



## **II. Faits nouveaux survenus sur le plan politique et en matière de sécurité**

### **Situation politique**

4. Le principal événement de nature politique survenu durant la période considérée est la tenue, le 20 juillet 2010, de la Conférence de Kaboul, coprésidée par le Gouvernement afghan et l'Organisation des Nations Unies, qui a marqué un tournant dans la transition de l'Afghanistan vers le plein exercice de son autorité souveraine. La Conférence, qui a réuni 76 délégations du monde entier, est la plus grande manifestation internationale de haut niveau organisée à Kaboul depuis le début du processus de Bonn.

5. La Conférence a été un premier pas décisif dans le processus de Kaboul, lancé par le discours d'investiture du Président Hamid Karzaï en 2008 et qui permettra aux Afghans d'assumer progressivement l'entière responsabilité de leur propre sécurité, ainsi que de la gouvernance et du développement économique et social de leur pays. Dans la perspective de la Conférence, le Gouvernement avait élaboré 23 stratégies et programmes prioritaires nationaux, dont la politique nationale de sécurité et le programme de paix et de réintégration. Il avait aussi mis au point une stratégie destinée à faciliter le transfert de la responsabilité première en matière de sécurité aux provinces, au cas par cas et dans des conditions clairement définies.

6. La préparation des élections législatives, prévues pour le 18 septembre, a également mobilisé beaucoup d'attention pendant la période considérée. La publication de la liste définitive des bureaux de vote quatre semaines à l'avance est un progrès important qui assurera une plus grande transparence aux élections. Tous les autres préparatifs techniques, y compris l'établissement de la liste définitive des candidats et le lancement de la campagne officielle, ont été menés selon le calendrier fixé.

7. Ces élections législatives sont particulièrement importantes en raison de l'impasse politique dans laquelle se trouvent les pouvoirs exécutif et législatif au sujet de la constitution du cabinet. Depuis janvier, en effet, plusieurs fauteuils de ministre sont vacants. À la veille des vacances parlementaires, le 28 juin la Chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) a approuvé cinq des sept nouvelles personnalités pour occuper un poste ministériel, notamment les postes de ministres des travaux publics, des réfugiés et du rapatriement, des affaires frontalières et tribales, du commerce et de l'intérieur. Les candidats proposés aux portefeuilles de l'enseignement supérieur et des transports ont été rejetés, et cinq autres postes ministériels demeurent vacants. Les deux candidats rejetés étaient des Hazaras, ce qui a déclenché des protestations de la part de cette communauté.

### **Activités électorales**

8. Le 12 juillet 2010, la Commission électorale indépendante a publié la liste définitive des candidats aux élections législatives. Trente-six candidats avaient été retirés de la liste par la Commission en raison de leurs liens avec des groupes armés illicites. D'autres candidatures avaient également été retirées de la liste par la Commission des plaintes électorales pour cause d'irrégularités techniques, ce qui a porté le nombre de candidats exclus à 76 (dont 12 femmes) au 5 septembre 2010. À la même date, 2 513 personnes, dont 397 femmes (15 %) et 52 Kuchis (42 hommes et 10 femmes), avaient été admises à se porter candidates à l'un des 249 sièges

parlementaires à pourvoir. Sur les 249 membres actuels du Parlement, 229 briguent un nouveau mandat.

9. La campagne électorale a démarré à la date prévue, le 23 juin, après la publication de la liste définitive des candidats. Dans les zones du pays où les conditions de sécurité sont bonnes, les candidats ont mené campagne activement à la télévision et par voie d'affichage, tant dans la capitale que dans les provinces. Dans ces zones, les candidates ont également fait campagne énergiquement, ce qui est particulièrement encourageant. Dans les zones moins sûres, en particulier dans certains districts du sud, les activités de campagne ont été moins nombreuses et discrètes.

10. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission électorale indépendante a réussi à tenir tous ses délais et à faire respecter le calendrier électoral. Du point de vue technique et opérationnel, les préparatifs des élections se déroulent de manière satisfaisante. Les principales opérations d'achat sont achevées et tout le matériel sensible, y compris les bulletins de vote, a été livré. La préparation du matériel à envoyer aux bureaux et centres de vote a été achevée et sa distribution a commencé dans les délais. Les campagnes d'information et de sensibilisation menées par la Commission électorale indépendante suivent elles aussi le calendrier fixé. La Commission est parvenue à recruter le personnel dont elle avait besoin et sa formation a été menée comme prévu. La Commission a terminé le 12 août la mise à jour des listes électorales, qui a donné lieu à l'émission de 376 081 nouvelles cartes d'électeur, dont 40 % délivrées à des femmes.

11. La Commission électorale indépendante, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, a mis en place toute une série de mesures de lutte antifraude pour prévenir d'éventuelles irrégularités. Elle s'est notamment séparée de plus de 6 000 scrutateurs et a renforcé les mesures de surveillance dans les bureaux de vote où le plus grand nombre d'irrégularités avait été constatées lors des trois précédentes consultations électorales. Le 23 juin 2010, mon Représentant spécial a fait part de ses observations sur la validation des candidatures, soulignant la nécessité de veiller à ce que ce processus soit conduit selon une démarche réfléchiée et constructive. Le 12 août 2010, dans un communiqué de presse, il a insisté sur les démarches qui restaient à entreprendre avant les élections, appelant en particulier la Commission électorale indépendante à rendre publique la liste des bureaux de vote et encourageant les observateurs (internationaux et nationaux) et les représentants de candidats et de partis à s'inscrire pour observer les élections. Il a également condamné les violences commises à l'encontre de candidats et a encouragé les électeurs à suivre la campagne électorale et à voter pour le candidat de leur choix le 18 septembre. À la date du 4 septembre, la Commission avait accrédité 13 institutions nationales et 17 institutions internationales pour l'observation des élections et délivré une accréditation à 17 organes de presse internationaux, 24 organes de presse nationaux, et des agents représentant 10 partis politiques et 1 229 candidats. À la même date, la Commission avait accrédité au total 223 727 observateurs. L'appui technique à l'organisation des élections fourni par l'ONU a notamment pris la forme d'une collaboration au quotidien avec le groupe de la Commission électorale indépendante chargé des opérations sur le terrain, qui est responsable de l'identification des bureaux de vote, du recrutement des scrutateurs et de la préparation et la distribution du matériel nécessaire à la tenue du scrutin. Le conseiller technique en chef de l'ONU pour les élections donne des orientations au

président et au secrétariat de la Commission électorale indépendante sur les décisions importantes. Des conseillers techniques appuient la capacité opérationnelle de la Commission des plaintes électorales, tant sur le plan logistique que sur les questions de fond. Cet appui a jusqu'à présent été efficace, mais moins important que lors des élections de 2009, les capacités des autorités électorales nationales s'étant accrues.

12. Avec l'aide du PNUD et de la International Foundation for Electoral Systems, la Commission des plaintes électorales s'est employée à mettre en place des bureaux provinciaux. Contrairement à la pratique suivie lors des précédentes consultations électorales, cette année les plaintes seront essentiellement traitées au niveau des provinces et la Commission n'examinera au niveau central que les appels. D'après la législation électorale, la Commission des plaintes électorales est l'arbitre en dernier ressort en ce qui concerne la validation des candidatures aux élections. À la date du 6 septembre, elle avait reçu pour l'ensemble du pays 1 503 plaintes concernant des irrégularités constatées pendant la campagne électorale, et des tentatives d'intimidation et des allégations de favoritisme exercé par des membres du personnel des bureaux provinciaux de la Commission à l'égard de certains candidats. La Commission a statué jusqu'à présent sur 350 plaintes. Par ailleurs, elle a mené des programmes de formation à l'intention des membres et du personnel d'appui de ses bureaux provinciaux afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences voulues pour s'acquitter du mandat de la Commission. La dernière semaine d'août, elle a donné une deuxième série de cours à 104 membres des bureaux provinciaux et plus de 200 membres du personnel d'appui. La formation traitait essentiellement du règlement relatif à l'organisation de l'élection et des plaintes survenant pour le scrutin. Toutefois, compte tenu du peu de temps dont on dispose, il s'est avéré difficile d'établir dans l'ensemble du pays des bureaux de la Commission électorale indépendante dotés de moyens suffisants pour statuer sur les plaintes électorales.

13. La situation sur le plan de la sécurité reste source d'inquiétude et pose d'énormes problèmes dans le processus électoral. De nombreuses tentatives d'intimidation visant des candidats, en particulier des femmes, ont été signalées. À la date du 30 août 2010, quatre candidats avaient été assassinés, et cinq personnes qui faisaient campagne pour une candidate ont été retrouvées mortes à Hérat le 29 août. Des conditions de sécurité précaires pourraient favoriser la multiplication des fraudes et des irrégularités. On a donc pris des mesures pour limiter de tels risques lors des élections parlementaires à venir. En particulier, la Commission électorale indépendante et les institutions nationales responsables de la sécurité ont travaillé en collaboration pour évaluer la situation en matière de sécurité et établir la liste définitive des bureaux de vote et leur répartition géographique. La mise au point et la publication tardives de cette liste lors de l'élection présidentielle de 2009 avaient semé la confusion parmi les électeurs, empêché les représentants des partis et des candidats de visiter à temps certains districts électoraux et, dans certains cas, conduit à des fraudes. En 2010, la Commission électorale indépendante a fait en sorte d'établir la liste définitive des bureaux de vote bien avant le jour du scrutin et s'est réservé le droit de décider quels bureaux seraient ou non ouverts. Elle a communiqué dès le mois de mai la liste des bureaux de vote aux Forces nationales de sécurité afghanes. Le 8 août, celles-ci ont fait part à la Commission d'un bilan de sécurité détaillé de l'ensemble des bureaux de vote, recommandant l'ouverture de 5 897 bureaux sur les 6 835 proposés (88 %) – des chiffres semblables à ceux de

2009. La Commission a ensuite conduit sa propre évaluation, en se basant sur les données communiquées par les Forces de sécurité, et a publié la liste définitive le 18 août, décidant que 938 bureaux ne seraient pas ouverts (au lieu des 797 figurant sur la liste qu'elle avait présentée en mai). La Commission a insisté sur le fait que ce chiffre pourrait encore diminuer, en fonction de la situation sur le plan de la sécurité, mais n'augmenterait pas comme l'avait vivement recommandé mon Représentant spécial. En procédant ainsi, la Commission électorale indépendante a donné plus de transparence au processus en permettant aux électeurs de savoir bien à l'avance où ils pourraient aller voter.

14. L'exclusion d'une partie de l'électorat qui pourrait résulter de la répartition géographique des bureaux de vote dans certaines régions pose cependant un grave problème. La Commission électorale indépendante a pris des mesures afin que les bureaux de vote voisins de ceux qu'elle a décidé de ne pas ouvrir soient prêts à accueillir des électeurs supplémentaires.

#### **Situation sur le plan de la sécurité**

15. La situation sur le plan de la sécurité a continué à se dégrader dans une grande partie du pays, le nombre d'incidents de sécurité augmentant de 69 % par rapport à la même période en 2009. Cette évolution est imputable à un ensemble de facteurs, notamment l'augmentation de la présence militaire internationale et celle, concomitante, des opérations de sécurité menées par les Forces nationales de sécurité afghanes, et l'intensification des activités des éléments hostiles au Gouvernement. La période à l'examen a connu une hausse de 82 % des attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés par rapport à la même période en 2009. L'un de ces engins a été utilisé contre un convoi de la MANUA dans la province de Parwan, tuant trois policiers qui escortaient le convoi et un chauffeur. Le nombre d'attaques-suicides impliquant l'explosion simultanée de plusieurs engins a doublé par rapport à la période précédente. Ces attaques ont atteint un rythme de quatre par mois en moyenne et continuent de viser les résidences et les bureaux abritant le personnel des organismes internationaux civils de développement. Ces attentats sapent la confiance de la population dans la capacité des forces de sécurité afghanes et internationales de faire régner l'état de droit et d'assurer les services sociaux essentiels.

16. Les éléments hostiles au Gouvernement ont intensifié leur campagne d'assassinat. Pendant la période à l'examen, 21 meurtres en moyenne ont été signalés chaque semaine, contre une moyenne de sept par semaine au cours de la période précédente. Comme par le passé, la plupart des assassinats ont eu lieu dans le sud et le sud-est du pays et ont visé essentiellement des personnalités du Gouvernement ainsi que des civils et des membres des Forces nationales de sécurité afghanes. Dix membres d'une organisation non gouvernementale humanitaire ont été tués début août dans la province du Badakhshan méridional alors qu'ils rentraient d'une mission d'assistance médicale. Cette attaque a été revendiquée à la fois par les Taliban et par le parti Hezb-e Islami de Gulbuddin Hikmatyar, mais on ignore encore qui en est réellement l'auteur.

17. En janvier 2010, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a entrepris de déployer 34 000 soldats supplémentaires en Afghanistan pour prêter main forte aux forces nationales de sécurité dans leurs efforts de stabilisation. Les opérations militaires de grande ampleur menées par le Gouvernement et les forces

internationales sont concentrées sur les provinces du Helmand et de Kandahar et ont pour but d'y restaurer la stabilité et de permettre aux administrations d'y assurer des services publics.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

18. Les initiatives de défense menées en contact étroit avec la population dans tout le pays visent à stopper la propagation de l'insurrection et à lever les difficultés qu'éprouvent les Forces nationales de sécurité afghanes pour trouver de nouvelles recrues et les fidéliser. La MANUA a dispensé des conseils au Gouvernement et à la FIAS en vue de la mise en place d'un cadre global d'action dans lequel toutes les initiatives de sécurité menées en contact avec la population seront incorporées et rattachées aux efforts de réintégration. Mon Représentant spécial a reçu du Gouvernement et de la FIAS l'assurance qu'ils veilleraient à ce que le recrutement des unités de *Police-e-Mahali* (police locale afghane) reflète la composition ethnique et tribale du pays. La formation des recrues comprend un enseignement relatif aux droits de l'homme et vise à ce que les recrues soient bien préparées dans la perspective d'une éventuelle intégration dans les Forces nationales de sécurité afghanes. La police locale afghane exercera exclusivement des missions de protection et ses unités seront placées sous le commandement et la surveillance des Forces nationales de sécurité afghanes.

19. La MANUA continue de suivre l'évolution du plan de transition établi conjointement par le Gouvernement afghan et la FIAS, qui doit permettre au Gouvernement de renforcer encore son autonomie dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions. Le plan de transition comprend un Conseil où siègent à la fois le Gouvernement et l'OTAN, qui est coprésidé par le Conseiller afghan à la sécurité nationale, le haut-représentant civil de l'OTAN et le commandant de la FIAS et composé également d'autres représentants afghans et représentants de l'OTAN et de la FIAS de haut niveau, mon Représentant spécial étant présent en qualité d'observateur. La MANUA a joué un rôle de conseiller dans l'élaboration de ce plan, préconisant en particulier la prise en considération des priorités nationales dans la définition des objectifs d'étape en matière de gouvernance et de développement. Le plan tient compte de cette recommandation.

### **Paix et réintégration**

20. Le 29 juin 2010, le Président Karzaï a publié un décret par lequel il lançait officiellement le Programme de paix, de réconciliation et de réintégration. Dans ce décret, qui fait suite au communiqué de la Conférence de Londres et à l'approbation du Programme par la Jirga consultative de paix, il a chargé le conseiller à la présidence Massoom Stanekzai de la direction du secrétariat conjoint du Programme. Le décret présidentiel prévoyait par ailleurs l'établissement d'un comité de surveillance financière qui serait chargé d'aider à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réintégration. Le comité a tenu sa réunion inaugurale le 27 juillet, sous la présidence du Ministre des finances Omar Zakhilwal. Au cours de cette réunion, le Gouvernement et les donateurs ont officialisé un accord relatif aux mécanismes financiers qui seront utilisés pour créer le fonds. Par ailleurs, un autre décret présidentiel, daté du 5 juin 2010, a été pris pour mettre en place un comité des libérations chargé d'étudier les dossiers d'insurgés présumés maintenus en détention sans avoir été jugés. La création de ce comité fait partie des initiatives prises par le Gouvernement pour faire la preuve de

sa bonne foi et renforcer la confiance au moment où il s'emploie à engager l'opposition armée dans un processus politique.

21. Le Haut Conseil pour la paix du Programme de paix et de réintégration, qui guidera et appuiera le Gouvernement dans ses efforts pour donner suite aux recommandations de la Jirga consultative de paix, a été mis en place le 4 septembre. Mon Représentant spécial a plaidé en faveur d'une large représentation de groupes religieux et ethniques, et de groupes de la société civile, y compris des femmes. Il devrait également coprésider le Sous-Comité spécial de paix et de réintégration, principal mécanisme de coordination des donateurs, qui sera chargé de formuler des recommandations stratégiques à l'intention du programme.

22. L'Équipe de surveillance placée sous l'autorité du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) s'est rendue en Afghanistan en juin. Le 30 juillet 2010, le Comité a achevé l'actualisation de la Liste consolidée de personnes et d'entités soumises aux sanctions, qu'il avait entreprise en application de la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité. Il a conclu que sur les 488 noms que comprenait la Liste, 443 (dont 132 associés aux Taliban) devaient continuer d'y figurer. Quarante-cinq noms, dont 10 d'individus ou d'entités préalablement associés aux Taliban, ont été retirés de la Liste à l'issue de cet examen. En outre, le 19 juillet, le Comité a approuvé l'ajout à la Liste de trois nationaux afghans ayant pris part à la collecte de fonds destinés aux Taliban. Les radiations de la Liste ont dans l'ensemble été bien accueillies dans le pays et considérées comme une avancée concrète qui devrait faciliter la réalisation du programme de paix et de réconciliation. Toutefois, dans une interview télévisée, un représentant de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan s'est déclaré préoccupé par la radiation, faisant valoir que celle-ci risque de conduire à l'impunité d'auteurs présumés de crimes de guerre.

### **Coopération régionale**

23. Le Gouvernement afghan a poursuivi ses échanges et continué de coopérer avec les pays voisins. Des pourparlers bilatéraux tenus à Islamabad les 24 et 25 juin entre le Ministre afghan des affaires étrangères Zalmi Rassoul et son homologue pakistanais Makhdoom Shah Mahmood Qureshi ont confirmé la volonté des deux pays de redoubler d'efforts, conjointement, pour résoudre les problèmes de sécurité et donner un coup de fouet à la coopération économique. En outre, le 18 juillet, les deux Gouvernements ont achevé les négociations engagées de longue date en vue d'un accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan. Cet accord, indispensable à la pleine réalisation du potentiel économique des deux pays, doit encore être examiné par les autorités juridiques compétentes en Afghanistan et au Pakistan avant d'être soumis pour ratification aux parlements des deux pays.

24. Mon Représentant spécial a continué de soutenir, par ses bons offices, les initiatives et programmes de coopération régionaux, en particulier grâce à l'initiative de la Route de la soie de Kaboul, qu'il copréside avec le Ministre afghan des affaires étrangères et à laquelle participent des pays de la région. Cette initiative a pour objet de susciter l'intérêt et la coopération dans des domaines clés dans lesquels des mesures concrètes peuvent être prises pour résoudre des problèmes régionaux. La troisième réunion de cette initiative a eu lieu le 11 juillet sous la présidence conjointe du Ministre des affaires étrangères et de mon Représentant spécial, sur le thème de la coopération régionale en matière de lutte antidrogues. Les

participants ont passé en revue les initiatives existantes et commencé à identifier des lacunes. Ils se sont entendus sur le principe de la responsabilité partagée et ont exprimé leur soutien à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan.

25. À la veille de la Conférence de Kaboul, le Ministre afghan des affaires étrangères a accueilli une conférence régionale des organismes régionaux, à laquelle étaient notamment conviés des représentants de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de coopération de Shanghai, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et de la Banque islamique de développement (BID), afin de discuter de la possibilité d'établir un mécanisme de coordination destiné à améliorer la coopération régionale. Les participants ont décidé de créer un groupe restreint de haut niveau des organismes régionaux, qui : i) assurerait une coordination de haut niveau de la participation afghane aux cadres de coopération régionale; ii) fournirait l'appui politique des États membres pour veiller à ce que les obstacles techniques soient rapidement levés; et iii) mobiliserait des ressources suffisantes pour donner suite aux recommandations des programmes et tenir les engagements. La MANUA a participé à la réunion et fournira un appui au groupe restreint de haut niveau.

26. Le Président Karzaï a pris part au quatrième sommet trilatéral entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Tadjikistan qui a eu lieu le 5 août 2010 à Téhéran. Les trois chefs d'État ont décidé de poursuivre les projets stratégiques communs de construction de voies de chemin de fer et de routes, de centrales électriques et de lignes de transmission entre le Tadjikistan et la République islamique d'Iran via l'Afghanistan, et ont annoncé la création de comités conjoints chargés d'établir des stratégies de coopération trilatérale à court, moyen et long termes. Un sommet à quatre s'est tenu le 18 août 2010 à Sochi (Fédération de Russie) à l'invitation du Président Dmitry A. Medvedev. Le Président Karzaï, le Président Asif Ali Zardari du Pakistan et le Président Emomali Rahmon du Tadjikistan ont rencontré le Président Medvedev afin d'évoquer les domaines d'attention prioritaires et la coopération en faveur du développement économique et de la stabilité dans la région.

27. Pendant la période considérée, d'autres réunions de coopération régionales importantes ont eu lieu, en présence de fonctionnaires de haut rang de l'Afghanistan et des pays voisins, sur des questions touchant la criminalité, la lutte contre la drogue et la gestion des frontières. On notera en particulier l'atelier sur la coopération en matière pénale organisé conjointement par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) du 22 au 25 juillet à Astana; la première réunion des chefs des services de police antidrogues des États membres de l'Organisation de coopération économique, tenue à Téhéran les 2 et 3 août; la quatrième réunion de haut niveau de l'Initiative triangulaire, qui s'est déroulée le 3 août (dans le cadre de la stratégie Arc-en-ciel de l'UNODC). Par ailleurs, une nouvelle série d'opérations conjointes a été menée le 2 août par les forces afghanes et iraniennes d'une part et par les forces afghanes et pakistanaises d'autre part, débouchant sur d'importantes saisies de drogue (notamment plus de 80 kg d'héroïne, 130 kg d'opium et 55 kg de hachisch) et sur l'arrestation d'une quinzaine de trafiquants.



### **III. Transition vers l'exercice d'une autorité accrue par les Afghans**

28. L'évènement clef de la période à l'examen a été la Conférence de Kaboul, qui s'est tenue le 20 juillet et a été coprésidée par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement afghan. La Conférence, à laquelle ont participé 61 pays et 14 organisations internationales a prouvé la volonté et l'aptitude croissante des Afghans à assumer pleinement le contrôle de leur avenir et à se l'approprier. Le processus de Kaboul se fonde sur un double engagement : d'un côté, le Gouvernement renouvelle à la population afghane sa promesse d'améliorer la sécurité, la gouvernance et les perspectives économiques; de l'autre, la communauté internationale s'engage à mettre ses ressources et ses activités au service de la transition vers une administration afghane efficace et comptable de ses actes. Le communiqué final de la Conférence illustre ce partenariat et énonce les étapes concrètes qui devront être franchies pour que ces engagements réciproques puissent être honorés.

29. Le Gouvernement a poursuivi sur la lancée de la Conférence organisée à Londres en janvier 2010 en présentant, à la Conférence de Kaboul, une feuille de route très complète comportant 23 programmes prioritaires nationaux axés sur la sécurité, le développement économique et social, la gouvernance et l'état de droit et prévoyant, notamment, des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et à renforcer la responsabilité effective dans ce domaine et à lutter contre la corruption. À l'appui de ces engagements, les acteurs internationaux se sont dits prêts à progressivement faire coïncider leur aide au développement avec les programmes prioritaires nationaux, l'objectif étant de les aligner à hauteur de 80 % dans les deux années à venir. De plus, la communauté internationale s'est une nouvelle fois déclarée favorable à ce que, à la même échéance, au moins 50 % de son assistance transite par le budget général du Gouvernement afghan. Conformément aux Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les donateurs se sont engagés à collaborer avec le Gouvernement pour améliorer les procédures appliquées par l'Afghanistan en matière d'achats et de contrats internationaux et pour rendre plus efficace l'aide qui ne transite pas par le budget du Gouvernement.

30. Les premières mesures adoptées par le Gouvernement pour mettre en œuvre le processus de Kaboul sont prometteuses. En premier lieu, il a commencé à préciser la teneur des programmes prioritaires nationaux, en s'attachant notamment à définir des objectifs à court (3 à 6 mois) et à moyen terme (6 à 12 mois). En deuxième lieu, il prend des mesures en vue de renforcer la gestion des finances publiques au moyen d'évaluations conjointes des capacités des 14 ministères d'exécution responsables de l'essentiel des dépenses liées au développement. On comblera les éventuels manques recensés au niveau des capacités et de l'exécution par la fourniture d'une assistance technique supplémentaire à travers le Programme d'assistance technique civile, par des activités de formation et par un renforcement des capacités dans le domaine des achats. En troisième lieu, le Gouvernement s'est engagé à maintenir et à renforcer encore la collaboration interministérielle et le suivi par le Cabinet de la progression du processus de Kaboul. La démarche sectorielle, dans le cadre de laquelle les ministères sont rassemblés par secteur thématique selon les priorités gouvernementales en matière de sécurité et de développement, avec un ministre chef de file pour chaque secteur, continuera de guider la mise en œuvre du

programme hiérarchisé de développement, mais elle sera perfectionnée de manière à être aussi ciblée et globale que possible. En quatrième lieu, le Gouvernement a mis l'accent sur l'établissement de mécanismes concrets visant à rendre l'aide plus cohérente. Un guide opérationnel présentant les critères d'efficacité des mécanismes extrabudgétaires de financement du développement (Operational guide: criteria for effective off-budget development finance) a été élaboré, qui vise à assurer que tous les projets des donateurs soient conformes aux priorités définies par le Gouvernement grâce à un processus de consultation et à un accord de financement. Cela permettra au Gouvernement de surveiller et de suivre les activités menées en dehors de son budget et des fonds d'affectation spéciale et d'en rendre compte dans le cadre des rapports qu'il publie régulièrement sur les financements accordés par les donateurs. Dans les mois qui viennent, le Gouvernement s'emploiera, aux côtés de ses partenaires, à mettre en place des dispositifs ouverts et efficaces de consultation et d'agrément des activités menées par les donateurs.

31. Conscients qu'un dispositif de contrôle mutuel efficace s'imposait pour le processus de Kaboul, le Gouvernement et ses partenaires internationaux se sont engagés, dans le communiqué final de la Conférence, à renforcer le Conseil commun de coordination et de suivi coprésidé par le Ministre des finances et mon Représentant spécial. Un certain nombre de mesures concrètes ont été décidées par les coprésidents du Conseil commun en concertation avec les membres de celui-ci, parmi lesquelles l'organisation, tous les quatre mois, de réunions du Conseil commun visant à faire le bilan des progrès accomplis, repérer les lacunes et surmonter les obstacles à la mise en œuvre du Processus. L'une des principales missions de contrôle confiées au Conseil commun consistera à veiller à la cohérence globale des objectifs poursuivis dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement. Les réunions susmentionnées impliqueront des préparatifs efficaces, qui nécessiteront la participation active des trois comités permanents respectivement chargés de la sécurité, du développement socioéconomique et de la gouvernance. Le Gouvernement et la MANUA ont proposé de rapprocher davantage les comités permanents des groupes sectoriels, notamment en les faisant coprésider par les responsables des groupes sectoriels. La première réunion du Conseil commun depuis la Conférence de Kaboul devrait se tenir au mois de novembre et être précédée d'au moins une réunion de chacun des comités permanents.

#### **IV. Cohérence de l'aide**

32. La MANUA est déterminée à appuyer les initiatives du Gouvernement en faveur d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité de l'aide et à faire coïncider son action avec les priorités du Gouvernement. Elle favorisera donc l'adoption d'un programme cohérent et dicté par l'Afghanistan en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. Les activités qu'elle mène actuellement aux côtés du Gouvernement pour renforcer le Conseil commun de coordination et de suivi visent à mettre en place le cadre d'action solide qui est nécessaire à cette fin. La Mission poursuit la coopération étroite qu'elle a nouée avec ses partenaires pour améliorer le fonctionnement des groupes sectoriels, des comités permanents et des autres mécanismes de coordination et pour renforcer le contrôle et l'évaluation des décisions du Conseil commun. La MANUA et mon Représentant spécial continuent de coopérer étroitement avec tous les acteurs internationaux, y compris le Représentant spécial de l'Union européenne et le haut-

représentant civil de l'OTAN, afin de favoriser la transition vers un plus grand rôle et une responsabilité accrue des Afghans.

33. La réforme judiciaire occupe une place importante en vue de l'amélioration de la gouvernance, et la MANUA continue d'associer les institutions judiciaires afghanes et les donateurs à l'élaboration d'un plan semestriel destiné à renforcer ces institutions, l'accès à la justice, les passerelles entre systèmes de justice formels et informels et la justice transitionnelle. La Mission assure également un appui à la nomination et à la sélection des membres du Comité de surveillance et d'évaluation qui vient d'être créé au sein de la Haute Autorité de contrôle dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre la corruption.

34. À Kaboul et à Londres, la communauté internationale s'est engagée à faire transiter l'aide par le budget général du Gouvernement afghan. Cela implique d'adopter un certain nombre de mesures transitoires et, notamment, d'accroître les financements passant par le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et les autres mécanismes de financement commun, de mettre en œuvre des directives opérationnelles pour le financement extrabudgétaire du développement et d'assurer la transparence des activités de sous-traitance et d'achats. La MANUA continue d'organiser des réunions hebdomadaires de coordination des donateurs afin d'inciter ces derniers à suivre des principes énoncés dans le guide opérationnel présentant les critères d'efficacité des mécanismes extrabudgétaires de financement du développement.

35. Le processus de Kaboul est un programme national qui ne pourra aboutir que si ses effets se font sentir au niveau local dans l'ensemble du pays. En sa qualité de coprésidente, aux côtés de la Direction indépendante de la gouvernance locale, de l'équipe spéciale chargée de la gouvernance sous-nationale, la MANUA apporte son concours à l'alignement des politiques et programmes de travail sous-nationaux existants sur les six programmes prioritaires nationaux pertinents, y compris s'agissant du fonds des gouverneurs, de la gouvernance locale et du renforcement des capacités. Par conséquent, certains donateurs ont cofinancé ces programmes prioritaires. Les bureaux locaux de la MANUA s'associent aux initiatives lancées pour améliorer la coordination entre les responsables locaux et provinciaux de l'ouest de l'Afghanistan en organisant, en partenariat avec la Direction indépendante de la gouvernance locale, des ateliers financés par le PNUD. En outre, ils aident les responsables élus ou désignés à réexaminer les plans de développement des provinces et à en hiérarchiser les priorités et aident les partenaires de terrain à axer leurs activités sur les besoins recensés. L'accent qui est mis actuellement sur le renforcement des capacités des ministères d'exécution est louable, mais l'action menée à Kaboul doit impérativement se doubler d'activités de renforcement des capacités au niveau des provinces et des districts. Les bureaux locaux de la MANUA appuient les groupes de travail sur le renforcement des capacités créés au niveau provincial et pilotés par la Commission de la fonction publique pour veiller à ce qu'ils disposent des capacités requises pour superviser efficacement les nombreux programmes de formation actuellement mis en œuvre à l'échelle provinciale. La MANUA a ainsi organisé, dans la province de Kapisa, un atelier consacré aux projets d'exécution rapide qui a aidé les membres du groupe de travail sur le renforcement des capacités de la province à mesurer combien il était important d'évaluer les besoins de la province en matière de renforcement des capacités et à prendre confiance dans leur aptitude à assumer leurs responsabilités et à remplir leur rôle.

36. Le processus de Kaboul ne peut aboutir que si toutes les composantes de la société afghane y sont associées. La MANUA continue de prôner et d'appuyer la participation de la société civile, de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et du secteur privé à la mise en œuvre des engagements de la Conférence de Kaboul. Ces acteurs afghans non gouvernementaux peuvent aider concrètement le Gouvernement afghan à remplir les engagements qu'il a souscrits auprès de la population afghane en contribuant à l'élaboration des plans d'action sectoriels et en participant au Conseil commun de coordination et de suivi. La MANUA a favorisé une large participation au processus de Kaboul en prônant et en appuyant la participation d'observateurs de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et de la société civile à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi organisée le 8 juillet pour préparer la Conférence de Kaboul ainsi que la présence de représentants de la société civile à la Conférence elle-même. De plus, mon Représentant spécial adjoint a rencontré des représentantes de réseaux de femmes afghanes et organisé, entre le Gouvernement et des organisations de la société civile, un certain nombre de réunions qui ont permis d'aboutir à ce que deux représentantes de la société civile prennent la parole lors de la Conférence. Par la suite, dans le cadre de réunions bilatérales, la MANUA et sept réseaux de la société civile ont réfléchi ensemble aux moyens qui permettraient à la société civile de mieux participer à la conception, à la mise en œuvre et à la surveillance des programmes prioritaires nationaux issus de la Conférence.

## **V. Aide humanitaire, reconstruction et développement**

37. Il est resté difficile d'assurer l'accès à l'aide humanitaire pendant la période à l'examen, et les affrontements et l'insécurité ont continué, dans tout le pays, à restreindre la présence et les activités des organismes humanitaires. Les attaques visant le personnel humanitaire se sont elles aussi poursuivies, et cette tendance préoccupante entrave la fourniture de l'aide.

38. Le Fonds d'intervention d'urgence créé en février 2010 (voir A/64/872-S/2010/318) et administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a reçu, pour l'heure, des promesses de don d'un montant total de 4 572 250 dollars, dont 1 008 592 dollars ont été déboursés. 2 863 638 dollars ont été attribués suite au tremblement de terre survenu à Samangan le 20 avril 2010 et à d'autres situations d'urgence locales.

39. Les fortes pluies du début du mois d'août 2010 ont entraîné des crues soudaines dans neuf provinces du pays. D'après l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes, cette situation a affecté environ 200 000 personnes. Avec l'appui d'organismes humanitaires, l'Autorité a fourni une aide humanitaire dans les neuf régions touchées. La plupart des besoins immédiats de la population ont été satisfaits mais il reste indispensable de fournir du matériel d'hébergement d'urgence.

40. La majorité des déplacements récents de population liés au conflit sont intervenus dans les provinces d'Helmand et de Kandahar, situées dans le sud du pays. Aux côtés de partenaires locaux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué d'apporter de l'aide aux personnes déplacées à Lashkar Gah, dans la province d'Helmand.

41. Jusqu'à présent, 97 145 réfugiés afghans sont rentrés dans le pays avec l'aide du HCR en 2010 : 91 583 d'entre eux sont revenus du Pakistan depuis la reprise, le 22 mars 2010, des opérations de rapatriement et 5 515 autres sont revenus de la République islamique d'Iran entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 août. Le Gouvernement afghan et le HCR s'attendent à ce que le nombre total de rapatriés soit deux fois plus élevé en 2010 qu'en 2009.

42. Le PAM continue de fournir une aide nutritionnelle et alimentaire aux plus fragiles. Au cours de la période à l'examen, 877 980 enfants ont ainsi reçu des biscuits protéinés et des repas scolaires; 10 200 patients atteints de tuberculose et plus de 2 080 femmes enceintes ou allaitantes et enfants de moins de 5 ans ont reçu une alimentation complémentaire. Au total, 19 365 personnes, pour la plupart des femmes, ont bénéficié d'une formation pratique.

43. Le programme de prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë sévère se poursuit dans 11 provinces et 6 531 enfants en ont bénéficié depuis janvier 2010. Environ 20 % des bébés afghans échappent au programme de vaccination systématique pendant leur première année de vie. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS, le Ministère de la santé publique a organisé, en juillet et août, une première Semaine de la santé de l'enfant dans 25 des 38 districts où la couverture vaccinale était inférieure à 50 %. De plus, l'UNICEF a participé à trois journées nationales et sous-nationales de vaccination contre la poliomyélite dans le nord-est, l'est et le sud-est du pays pendant la période à l'examen. Ces campagnes ont ciblé 4 437 797 personnes en dépit de conditions de sécurité difficiles. La transmission de la poliomyélite reste une importante source d'inquiétude. Elle est favorisée par les mouvements constants de population entre l'Afghanistan et le Pakistan.

44. Cinq centres de formation à la santé maternelle ont été inaugurés au mois de juin à Kaboul, Mazar-e-Sharif, Nangarhar, Kandahar et Hérat. Des maternités ont été construites à Kandahar, Kunar, Laghman, Bamyan, Hérat et dans la province du Badakhshan.

45. Dans le cadre de son nouveau plan stratégique national pour l'éducation, le Ministère de l'éducation s'est engagé à parvenir à un taux d'alphabétisation de 75 % d'ici à 2020. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) contribue à la réalisation de cet objectif grâce à des programmes d'alphabétisation d'une durée de neuf mois. De mai à juillet 2010, environ 90 000 jeunes et adultes (dont 60 % de femmes) habitant dans les villages de 47 districts ont achevé un tel programme.

46. Le Ministère de la lutte contre les stupéfiants, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et la MANUA ont publié conjointement, le 21 juin, un rapport sur la consommation de stupéfiants en Afghanistan en 2009 (*2009 Survey, Drug Use in Afghanistan*). D'après ce rapport, près de 940 000 Afghans âgés de 15 à 64 ans sont des consommateurs de drogues réguliers ou à problème. La consommation d'opium a progressé de 53 % et la consommation d'héroïne de 140 % par rapport à l'enquête précédente, qui remonte à 2005. Le rapport de 2009 indique également que seuls 11 % des consommateurs de drogues ont bénéficié d'un quelconque traitement ou d'une quelconque intervention, et que les capacités actuelles de prise en charge ne dépassent pas 10 500 personnes par an. Pas moins de 780 000 consommateurs de drogues attendent un traitement. À l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, le

26 juin, le Président Karzaï a exprimé son soutien le plus ferme à la lutte contre les stupéfiants. Le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'UNODC ont vérifié que les cultures de pavot avaient bien été détruites sur 2 316 hectares au total, dans 11 provinces (Badakhshan, Farah, Helmand, Hérat, Kaboul, Kapisa, Laghman, Nangarhar, Nimroz, Takhar et Uruzgan) où le pavot avait déjà été éradiqué, mais l'instabilité continue d'entraver les campagnes d'éradication menées dans le sud et le sud-ouest du pays.

47. Le mois de juillet a été marqué par la plus forte hausse des prix de l'opium enregistrée depuis cinq ans, sous l'effet d'une spéculation nourrie par l'insécurité, les opérations militaires et une maladie ayant touché les cultures. Cette tendance va à l'encontre de la chute régulière des prix constatée ces dernières années et devrait entraîner une augmentation des surfaces cultivées et, à terme, le retour d'une ou plusieurs régions à la culture de l'opium en 2011. Pour lutter contre cette évolution, il faudra renforcer l'action menée au niveau national et international dans le cadre de campagnes de sensibilisation organisées avant les semis et en faveur d'autres moyens de subsistance.

48. Les travaux menés pour éliminer les mines et les engins explosifs qui polluent la mine de cuivre d'Aynak ont avancé. À terme, l'exploitation de la mine devrait permettre de créer un nombre important d'emplois et stimuler l'économie afghane. Le déminage de la première zone traitée est achevé à 80 %, et le Ministère des mines en prendra possession dans quelques mois. Un accord transfrontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan permettra de procéder à des travaux de déminage dans des zones reculées de la province du Badakhshan et de favoriser le développement de zones rurales pauvres.

## **VI. Droits de l'homme**

49. Dans le rapport semestriel sur la protection des civils dans le cadre du conflit armé afghan qu'elle a publié le 10 août, la MANUA a souligné le coût humain croissant du conflit en cours. Elle a recensé 3 268 victimes civiles (morts et blessés) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2010, soit une augmentation de 31 % par rapport au premier semestre 2009. L'action des éléments hostiles au Gouvernement a fait 2 477 victimes, soit une augmentation de 53 % par rapport au premier semestre 2009. Sur la même période, le nombre de victimes de l'action des forces progouvernementales (386) a baissé de 30 %, sous l'effet d'une diminution importante du nombre de civils tués ou blessés par des frappes aériennes.

50. Les éléments hostiles au Gouvernement ont eu recours à des engins explosifs improvisés plus nombreux, plus volumineux et plus sophistiqués dans l'ensemble du pays, et ces engins sont à l'origine de 29 % des décès de civils recensés au premier semestre 2010. En outre, le nombre de civils assassinés ou exécutés par les éléments hostiles au Gouvernement a fait un bond de plus de 95 %. Des exécutions publiques d'enfants ont notamment été perpétrées. S'agissant des actions menées par les forces progouvernementales, les frappes aériennes sont restées les plus meurtrières, puisqu'elles ont causé 31 % des décès de civils attribués à ces forces. Le nombre de civils tués par ces frappes aériennes a toutefois diminué de 64 % par rapport au premier semestre 2009, suite à la mise en œuvre des directives tactiques par lesquelles la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a réduit les

frappes aériennes et pris d'autres mesures pour limiter le nombre de victimes civiles de ses opérations.

51. Le rapport montre aussi que ce sont les enfants et les femmes qui font de plus en plus les frais du conflit afghan. Le nombre de femmes parmi les victimes du conflit a augmenté de 6 %, et celui des enfants a bondi de 55 % par rapport à 2009. Ce sont les engins explosifs improvisés et les attentats-suicides des éléments hostiles au Gouvernement qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les femmes et les enfants. Les engins explosifs improvisés ont ainsi tué 74 enfants, un chiffre en augmentation de 155 % par rapport au premier semestre 2009.

52. La MANUA et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont apporté un soutien actif à la participation de la société civile, des associations féminines et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan à la Conférence de Kaboul. La Mission a contribué à organiser, les 17 et 18 juillet, une rencontre qui a rassemblé près de 200 femmes venues de l'ensemble du territoire afghan pour recenser les questions qui, selon elles, devaient être considérées comme prioritaires lors de la Conférence. Les représentants de la société civile et de la Commission indépendante des droits de l'homme qui ont participé à la Conférence y ont insisté sur le fait qu'il ne faudrait pas transiger sur les droits de la femme et les droits de l'homme en général dans le cadre du processus de paix et de réconciliation en cours, et ils ont appelé de leurs vœux l'application de la réglementation censée protéger les droits de la femme. Le communiqué de la Conférence prévoyait que la société civile afghane et la Commission indépendante des droits de l'homme participent à la mise en œuvre du programme prioritaire national en faveur des droits de l'homme et des responsabilités civiques. Depuis, des représentants de la Commission indépendante ont rencontré des représentants des ministères d'exécution et de la société civile pour élaborer un plan semestriel de mise en œuvre de ce programme qui prévoit, notamment, un renforcement du service du Ministère de la justice chargé de la défense des droits de l'homme. Le 21 août, la Commission indépendante a soumis un plan semestriel d'activités à l'approbation du Ministère des finances et de la présidence.

53. La MANUA suit les activités du Comité des libérations précédemment évoqué, qui a été mis en place par le Gouvernement afghan suite à la Jirga de paix organisée au mois de juin pour examiner le dossier des insurgés présumés détenus sans preuve et sans inculpation. Elle a insisté sur le fait que ce Comité devait fonder ses décisions sur des critères strictement juridiques, conformément aux textes et aux procédures afghans. Au mois d'août, le porte-parole du Comité l'a informée de la libération de 304 personnes. La MANUA est préoccupée par les irrégularités qui ont été signalées en rapport avec ces libérations et par le manque de transparence qui a entaché l'examen des dossiers.

54. Au cours du premier semestre 2010, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les enfants et les conflits armés a dénombré plus de 1 030 cas d'atteintes aux droits de l'enfant en Afghanistan. L'accès difficile aux zones à risque continuant de faire obstacle à la vérification des signalements effectués, la MANUA et l'UNICEF ont lancé, au mois d'août, des activités de formation d'inspecteurs de terrain afghans et internationaux spécialisés dans les atteintes aux droits de l'enfant. Une sixième équipe régionale de détection et de signalement des atteintes aux droits de l'enfant a été créée au mois de juin à Mazar-e-Charif.

55. Le 18 juillet, le Ministère des affaires étrangères a créé un Comité directeur interministériel sur les enfants et les conflits armés dont la mission consiste à appuyer la détection et le signalement des atteintes graves aux droits de l'enfant, la réforme des politiques et des textes et la prévention des atteintes aux droits de l'enfant telles que, par exemple, les violences sexuelles. Le Gouvernement a annoncé son intention d'élaborer un plan d'action pour la prévention du recrutement des moins de 18 ans avec, notamment, des procédures de vérification plus strictes comme suite à mon rapport le plus récent sur les enfants et les conflits armés (A/64/742-S/2010/181), dans lequel je faisais état de cas de recrutement de mineurs par la police nationale afghane. La MANUA et l'UNICEF fourniront des conseils techniques et assureront des activités de renforcement des capacités à l'appui de cette initiative gouvernementale.

## **VII. Appui à la Mission/questions opérationnelles**

56. La MANUA a trouvé un lieu sûr où créer un centre d'appui, de continuité des opérations et de reprise après sinistre chargé d'assurer en continu la sauvegarde des données de la Mission et à partir duquel celle-ci pourra assurer ses tâches administratives, notamment sur les plans des ressources humaines, des finances et des achats, et assurer en continu la sauvegarde des données de la Mission. Des dispositions sont en train d'être prises pour ouvrir ce bureau d'appui de la MANUA au Koweït d'ici à la fin septembre 2010. Je suis reconnaissant au Gouvernement koweïtien de l'appui généreux qu'il a assuré à la Mission à cet égard. Les préparatifs sont en cours en vue de l'ouverture de ce centre d'appui au Koweït d'ici à la fin septembre 2010. Le transfert depuis Kaboul d'environ 39 postes soumis à recrutement international va permettre de doter la Mission du personnel des services organiques dont elle a un besoin impérieux; le recrutement de ce personnel est en passe d'être achevé.

57. La Mission est en train de mettre ses locaux en conformité avec les nouvelles Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. De nouveaux locaux mixtes sécurisés à usage de logements et de bureaux mis à sa disposition à Jalalabad par le Gouvernement afghan sont disponibles depuis le 6 août 2010. Des initiatives similaires sont en cours pour les bureaux régionaux de Mazar-e-Charif, Kandahar et Kunduz, avec des locaux mixtes à usage de logements et de bureaux destinés à l'ensemble du personnel international et des gardes armés internationaux. La MANUA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont lancé un projet commun de renforcement de la sécurité du bureau régional de la Mission à Hérat, qui est géré par l'UNOPS. Le renforcement de la sécurité des bureaux provinciaux de la MANUA se fait selon un ordre de priorité déterminé par les conditions de sécurité et l'état des locaux. Une modernisation des outils de communication et de connectivité est également en cours.

58. Le Gouvernement des Pays-Bas va transférer à la MANUA un nouveau complexe, ce qui contribuera aux efforts que la Mission déploie pour fournir plus de logements et de bureaux sécurisés au personnel tenu de travailler dans le centre-ville de Kaboul. Ce complexe devrait permettre d'offrir des logements et des bureaux à plus d'une soixantaine de membres du personnel international et des bureaux à un nombre similaire de membres du personnel recruté sur le plan national en novembre 2010. Je suis très reconnaissant au Gouvernement des Pays-Bas pour l'assistance qu'il a fournie à cet égard.



59. Faute d'un nombre suffisant de logements sécurisés dans la zone de la mission, la MANUA continue d'enregistrer un taux de vacance de postes de 39 % pour le personnel recruté sur le plan international – un taux identique à celui qui figurait dans mon dernier rapport. Ce taux devrait toutefois diminuer, puisque des membres du personnel international vont être déployés au Koweït et que de nouveaux logements sécurisés vont progressivement être mis à la disposition du personnel international à Kaboul et dans l'ensemble des régions et des provinces où la Mission est implantée.

## VIII. Observations

60. La Conférence de Kaboul a démontré l'engagement du Gouvernement afghan à exercer un plus grand contrôle sur son avenir. Les travaux préparatoires de fond que le Gouvernement a effectués ont été remarquables au regard du large éventail de questions examinées, du niveau de coopération dont il a été fait preuve au sein des ministères et entre les différents ministères et de la profondeur des échanges avec les représentants de la société civile afghane et les représentants des associations afghanes de protection et de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec les partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux. Il convient de féliciter le Gouvernement afghan, y compris les forces nationales de sécurité, pour cette réalisation historique, qui a également nécessité d'importants préparatifs d'ordre logistique et organisationnel, dont les intéressés se sont acquittés avec beaucoup de professionnalisme. Je tiens également à remercier les partenaires internationaux pour l'assistance pratique et fonctionnelle qu'ils ont fournie au Gouvernement pour assurer le succès de la Conférence.

61. La Conférence a débouché sur des engagements pris d'un commun accord, assortis de critères de référence clairs : le processus de Kaboul. Les principaux engagements que le Gouvernement et la communauté internationale ont pris à la Conférence ont porté notamment sur l'établissement d'un cadre, de calendriers et de critères de référence pour les nouveaux programmes prioritaires nationaux, les progrès vers la prise en main de la sécurité par les Afghans, l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption. La mise en œuvre rapide de ces engagements sera essentielle pour maintenir l'élan positif du processus de Kaboul et j'exhorte la communauté internationale à fournir toute l'assistance nécessaire pour appuyer le processus, en tenant davantage compte des priorités afghanes.

62. La Conférence n'est que le point de départ du processus de Kaboul. Reste encore à préciser et à mettre en œuvre les engagements qui ont été pris, tâche difficile s'il en est. Pour y parvenir, nous devons axer nos activités sur les domaines prioritaires, les échelonner et les coordonner comme il se doit. Si les programmes prioritaires nationaux sont axés sur la croissance à long terme, il nous faut veiller à ce que les efforts accomplis s'accompagnent également de résultats immédiats pour le peuple afghan. Ce sont les dividendes de la paix qui susciteront la confiance des Afghans et leur permettront de croire à l'avenir. La communauté internationale doit financer la fourniture de l'aide simultanément aux niveaux national et infranational pendant que nous cherchons à établir le cadre et les capacités pour la gouvernance et le développement à long terme. Face aux problèmes croissants de sécurité, à la tenue prochaine des élections et aux pressions politiques contradictoires aux niveaux national, régional et international, l'attention soutenue du Gouvernement ainsi que l'appui cohérent de ses partenaires internationaux sont nécessaires pour que la

priorité continue d'être accordée au transfert de l'autorité aux Afghans et que l'élan soit maintenu dans ce domaine.

63. Le Conseil commun de coordination et de suivi sera le principal organe chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris aussi bien à la Conférence de Londres qu'à celle de Kaboul, et de veiller à ce que ces engagements soient réellement tenus. En sa qualité de Coprésident du Conseil, mon Représentant spécial examine avec la communauté internationale les moyens de renforcer ce mécanisme et ses organes de coordination subsidiaires, y compris les modules de développement du Gouvernement et les comités permanents du Conseil commun de coordination et de suivi.

64. L'ONU est décidée à contribuer à renforcer l'efficacité de l'aide en améliorant la cohérence et la capacité du système des Nations Unies de manière à promouvoir son unité d'action. Mon Représentant spécial anime l'action de l'équipe de pays des Nations Unies visant à mettre en place, d'ici à décembre 2010, un cadre stratégique intégré dans lequel seront définis les domaines prioritaires de l'engagement des Nations Unies en appui à la transition de l'Afghanistan et les mesures pratiques propres à renforcer l'impact collectif du système sur le terrain, en coopération étroite avec les autorités nationales et provinciales afghanes.

65. Une grande partie des progrès accomplis sont fragiles et continuent d'être menacés par la détérioration de la situation en matière de sécurité. Les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre le programme de paix et de réintégration sont particulièrement importants à cet égard. Le Gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives axées sur le renforcement de la confiance, qui ont été décrites dans le présent rapport. Il appartiendra à ceux qui mènent le processus de veiller à assurer un élan durable tout en maintenant le consensus national obtenu à la Jirga de paix.

66. En attendant, la tenue d'élections législatives crédibles le 18 septembre sera cruciale au progrès démocratique de l'Afghanistan et au renforcement de la responsabilisation du Gouvernement vis-à-vis du peuple afghan. S'il est vrai que les préparatifs techniques des élections vont bon train, nombreux sont les problèmes qui pourraient se poser au cours des mois à venir. Premièrement les menaces à la sécurité pourraient réduire le taux de participation électorale dans plusieurs localités. Deuxièmement, si tout a été mis en œuvre pour tirer des enseignements des consultations de 2009 et éliminer la fraude systémique, il est impossible d'éliminer totalement les possibilités de fraude. Troisièmement, il est probable que le grand nombre de candidats à ces élections produise un grand nombre de plaintes, que celles-ci soient justifiées ou non. Le fonctionnement efficace de la Commission des plaintes électorales à cet égard, y compris au niveau provincial, est primordial. En outre, la nécessité de prévenir la possibilité de fraude a conduit la Commission à fermer des bureaux de vote dans les zones où la situation est instable, ce qui a amené certains groupes à se plaindre qu'on les a privés de leur droit de vote. La Commission s'est employée toutefois à augmenter le nombre de bureaux de vote dans les zones avoisinantes pour essayer de prendre en compte ces préoccupations. J'exhorte le Gouvernement afghan et ses forces de sécurité à poursuivre leurs efforts pour protéger les électeurs et sauvegarder le processus électoral de façon à assurer la tenue d'élections crédibles transparentes et ouvertes à tous. Je lance également un appel aux candidats pour qu'ils mènent campagne conformément aux dispositions et aux règles et règlements fixés par la Commission électorale indépendante. Je félicite

celle-ci pour les décisions qu'elle a prises jusqu'à présent pour renforcer la crédibilité des élections, malgré les pressions auxquelles elle est souvent soumise, et la communauté internationale pour l'appui fourni à la Commission.

67. La poursuite de la réforme électorale à long terme, conformément à la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité et aux accords conclus à la Conférence de Londres et à la Conférence de Kaboul, demeure une importante priorité. Il faut que le débat sur cette réforme commence au plus tôt. Un volet essentiel des activités de la MANUA après les élections du 18 septembre sera de se pencher sur le programme de réforme électorale avec le Gouvernement, les institutions électorales et tous les partenaires afghans et internationaux concernés. Au nombre des questions devant être examinées dans le contexte de la réforme électorale à long terme, il convient de mentionner le cadre juridique électoral et la viabilité du calendrier électoral, le caractère actuellement temporaire de la Commission des plaintes électorales, l'établissement d'un registre d'état civil et/ou d'un fichier électoral unique à l'échelle nationale, la délimitation des circonscriptions électorales pour les élections aux conseils de district et aux élections municipales et villageoises, l'appui aux groupes d'observation et aux groupes politiques nationaux et le renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante.

68. Il est encourageant de noter que le dialogue entre l'Afghanistan et les pays voisins se poursuit sur la coopération régionale dans plusieurs domaines. La conférence régionale tenue avant la Conférence de Kaboul et la création du Groupe restreint répondent toutes les deux à un engagement pris à la Conférence de Londres et permettent de remédier au problème de coordination qui se pose dans le cadre des efforts de coordination en cours au niveau régional. J'encourage le Gouvernement à continuer de renforcer la coordination avec ses partenaires régionaux. La MANUA appuiera cette initiative par l'intermédiaire des bons offices de mon Représentant spécial.

69. Je reste préoccupé par l'augmentation du nombre des victimes civiles, en particulier par le fait que de plus en plus d'enfants et de femmes afghans sont tués et blessés dans leur maison et dans leur communauté. L'incidence humaine du conflit montre qu'il importe plus que jamais de prendre de toute urgence des mesures pour protéger efficacement les civils afghans et réduire au maximum l'impact du conflit sur les droits humains fondamentaux. Toutes les parties concernées doivent faire plus pour protéger les civils et honorer les obligations que leur impose le droit international.

70. Pour terminer, je saisis cette occasion pour remercier mon Représentant spécial, Staffan de Mistura, pour son dévouement, et pour exprimer ma gratitude aux membres du personnel de la MANUA et du système des Nations Unies pour leur ardeur au travail, au service de l'Afghanistan.